

Le tribunal de commerce d'Auxerre a reçu quatre offres de reprise pour la société [VIBEL:314421512] / T : 03.86.42.59.00 (siège à Bazarnes), placée en redressement judiciaire depuis le 5 janvier 2015, faute d'avoir réussi à trouver un équilibre financier après sa reprise il y a deux ans en Scop (société coopérative et participative) par 12 salariés. Sur ces quatre repreneurs potentiels, deux seulement, un Icaunais, basé à Cravant, et un Parisien, s'engagent à reprendre la totalité des activités. Les deux autres repreneurs sont intéressés l'un par un seul bâtiment et l'autre par la marque Vibel. Le tribunal a mis sa décision en délibéré au 12 mars. www.vibel.com